

# Cuba Libre - Lactalis - dieselgate : mêmes causes

dimanche 19 août 2018, par [Jean-Louis ERNIS](#)

Dans la nuit du 5 au 6 août 2016, des jeunes gens fêtent l'anniversaire de l'une des leurs dans un restaurant rouennais appelé « Cuba Libre » La fête bat son plein dans une salle aménagée au sous-sol de l'établissement.

C'est l'heure du gâteau. La personne chargée de présenter le symbole de l'anniversaire surmonté des traditionnelles bougies trébuche, les bougies provoquent un incendie qui embrase la pièce.

L'issue de secours est semble t-il inopérante !

Le résultat est dramatique. Treize corps seront évacués, une quatorzième victime décédera quelques semaines plus tard.

Bien évidemment, moralement, les premiers responsables de cette catastrophe sont les gérants de l'établissement. La Justice devrait juger ce drame dans les mois qui viennent. Mais ce serait trop facile de se limiter à cette seule accusation.

Les pouvoirs publics et en particulier le législateur ne sont pas sans responsabilité dans cette très triste affaire.

Que dit la loi pour la gestion de ce type de commerce ?

Les textes légaux font une différence entre les établissements de plus ou moins 200 personnes accueillies sur l'ensemble de l'établissement.

Jusqu'à 200 personnes accueillies, la loi oblige ni la déclaration d'ouverture, ni un contrôle des conditions de sécurité !

Mais pourquoi de telles carences ?

Et c'est là que se situe le lien avec les deux autres affaires.

Une économie d'effectif de la Fonction Publique est au cœur du sujet.

Le quotidien Paris-Normandie du 4 août dernier informe que depuis « l'affaire » du Cuba Libre, rien que sur la ville de Rouen, 27 établissements ont été contrôlés, 24 ont reçu un avis défavorable. Comme quoi, si les contrôles étaient obligatoires dès l'accueil d'un premier client, des catastrophes auraient été évitées dont celle-ci.

Bravo les pourfendeurs de la Fonction Publique.

Curieusement ou pas, le maire PS de Rouen et le député LREM de la circonscription, en totale osmose, considèrent que la législation est suffisante !!! Le maire ajoutant « Il ne faut pas mettre l'État ou des collectivités dans des contrôles supplémentaires sinon il faudrait augmenter sans cesse le nombre de fonctionnaires, c'est impossible »

Entre humanisme et affairisme, le maire socialiste de Rouen a choisi ! Une plaque commémorative sera largement suffisante pour ces 14 victimes !

C'est honteux !

Lactalis, unique responsable !!!

Mettre sur le marché des produits alimentaires nuisibles et dangereux pour la santé des consommateurs, surtout quand il s'agit de nourrissons, ne peut être que condamnable.

Mais se limiter à cette seule condamnation serait irresponsable.

Depuis la révélation de cette affaire, peu d'informations sont données à la population et, en premier lieu, l'état de santé réel des enfants contaminés.

Certes, et fort heureusement, des décès ne sont pas à déplorer, mais des incidences à long terme sont-elles à redouter ?

Sans dévoiler les effets liés au médical, il serait intéressant de connaître l'impact exact de cet empoisonnement.

Venons-en au fond de l'affaire, c'est à dire à l'aspect politique.

Après Lactalis, s'ajoutant à d'autres affaires du même genre, maladie du poulet, du canard, de la vache folle et autres lasagnes de cheval, n'aurions-nous pas atteint les limites de l'ultralibéralisme où la cupidité est le seul indicateur qui vaille ?

Depuis la vulgarisation de cette affaire, les trois acteurs concernés se tirent la bourre : Lactalis - la grande distribution et l'État. Pour la circonstance, ce dernier a enfilé le costume du grand méchant loup, mais hélas édenté.

Bien évidemment, la marchandise sortant de ces mastodontes doit être vierge de tout défaut, mais comment se prémunir de tout risque sanitaire quand on voit les méthodes et les pratiques de transformation et de production des produits transformés ?

La transformation des produits de base s'effectue à l'aide de monstrueuses installations. Par exemple, les barattes à beurre d'autrefois sont devenues les sœurs jumelles des toupies à béton du BTP d'aujourd'hui.

On parle de milliers de tonnes de beurre produites par unité de production, de millions de petits pots pour bébé, de yaourts etc...

Il est bien évident que, dans ces conditions, tout devrait être fait pour détecter la moindre anomalie, afin d'y remédier dans les plus brefs délais.

A l'origine de ce que l'on appelle « la massification », l'État a laissé se développer anarchiquement l'industrie agroalimentaire, contrôlant sur le plan sanitaire la production par des cellules formées de fonctionnaires, notamment des services vétérinaires.

Mais l'ultralibéralisme poussant les feux d'une économie libre et non faussée finit par obtenir satisfaction.

L'argument d'une administration trop réglementée, trop tatillonne, étouffant la libre entreprise, finit par donner satisfaction aux affairistes soucieux, avant tout, de servir l'intérêt des actionnaires.

C'est ainsi qu'apparurent la R.G.P.P. - Révision Générale des Politiques Publiques (quinquennat Sarkozy) puis la M.A.P. - Modernisation Action Publique (quinquennat Hollande) Celui-ci inventa même la fumeuse formule du « choc de simplicité » !!!

Quant à Macron, son ambition est de supprimer 120.000 emplois de fonctionnaires sur 5 ans !!!

En traduction plus concrète, et au cas particulier, cela conduit à une diminution des contrôles publics dans les entreprises agro-alimentaires.

De source autorisée, on apprend qu'en Mayenne, département où se trouve l'unité en cause de Lactalis, les effectifs de fonctionnaires chargés du contrôle alimentaire sont passés de 14 agents à 6 en quelques années.

Mais rassurez-vous, les businessmen sont inventifs, ils ont mis sur pied les fameux autocontrôles, que le législateur accepte bien volontiers !!!

Compte tenu du scandale sanitaire de chez Lactalis à Craon, l'Assemblée Nationale a décidé de mettre en place une commission d'enquête. D'emblée, elle constata que Lactalis sous-traite ses contrôles à un laboratoire privé.

Elle a enregistré que l'activité dudit laboratoire dépend à 90 % de Lactalis ? On peut se demander où sont l'indépendance et la fiabilité des contrôles ?

Comment un laboratoire peut exercer sa mission en toute indépendance quand 90 % de son activité dépend d'un seul donneur d'ordre ?

Les médias indiquent également que le problème était apparu en 2005, sous le nom d'un autre industriel, l'entreprise ayant été depuis rachetée par Lactalis en 2006.

France Inter informe qu'entre 2006 et 2016, des contrôles positifs avaient été constatés sans que l'entreprise ne le signale aux services de l'État !!!

D'où la connivence laboratoire/entreprise de production.

Pour éviter ce genre de collusion, seuls les contrôles effectués par des agents publics peuvent être fiables.

Là aussi, le politique a failli.

L'escroquerie du dieselgate !

Malgré des évolutions technologiques réalisées sur la motorisation diesel en matière de rejet de CO2 et de Nox, ce type de moteur reste le plus polluant dans la catégorie des énergies fossiles, producteur en plus de particules fines.

La recherche médicale, les ONG spécialisées en matière de santé publique et d'environnement, l'Organisation Mondiale de la Santé entre autres ne cessèrent d'alerter les décideurs politiques des dangers pour la santé humaine avec de tels rejets.

La pression populaire finit par conduire les autorités politiques à prendre des mesures.

Des règles furent édictées, un cahier des charges fut établi, sensé être respecté des constructeurs.

Et vogue la galère.

De la part des politiques à l'égard des firmes automobiles, le deal était du style « vous avez toute notre confiance » !!!

Les évolutions en conformité avec le cahier des charges devaient être présentées sur dossier et les moteurs testés sur banc.

Puis, et ce n'est pas le moindre des paradoxes, c'est aux Etats-Unis, là où le Président n'a que faire de l'environnement - mais il n'était pas encore élu à l'époque - que fut découverte l'escroquerie.

En 2015, au cours des tests d'homologation des moteurs du groupe Volkswagen, l'Agence américaine de

protection de l'environnement découvrit la falsification des logiciels équipant les moteurs du 1er groupe mondial d'automobiles.

L'histoire ne dit pas si l'Agence américaine était seulement motivée par la protection de l'environnement ou si un zeste de guerre commerciale s'était glissé dans les contrôles.

Quoi qu'il en soit, le résultat est là. L'entreprise allemande avait bien cherché à tromper les pouvoirs publics et, au-delà, les citoyens.

Le groupe qui produit également les Audi - Lamborghini - Porsche - Seat .... ne chercha pas à contester sa faute.

Puis au fil du temps, d'autres constructeurs furent débusqués comme Renault.

Là encore, comment ne pas voir une légèreté pour ne pas dire une complicité des politiques dans cette affaire.

Pour garantir des tests fiables, après avoir fourni aux agences de contrôle les données des logiciels du moteur et des organes périphériques, les contrôles en configuration réelle devraient être pratiqués.

Pour cela, les autorités compétentes devraient pouvoir prélever, au hasard, des véhicules parqués sur les aires de stockage des usines pour effectuer des contrôles complets, sur banc, mais aussi en conditions réelles d'utilisation sur route, en plaine, en montagne par période de grand froid et de grande chaleur, sur des courtes et des longues distances .....

Evidemment, pour réaliser cela il faut créer des infrastructures, constituer des équipes de techniciens et d'informaticiens de très haute compétence. Tout cela représente un coût que les Etats rechignent à engager.

Il faut paraît-il alléger le train de vie de l'État !

Mais cela est aussi en contradiction avec le sacro-saint commandement de l'Union Européenne « Tu n'entraveras pas notre bien-aimée économie libre et non faussée »

Voilà pourquoi le Cuba Libre, Lactalis et le dieselgate ont une même origine : l'effacement de l'État garant de l'intérêt général.

Si la remise en cause de cette politique n'intervient pas rapidement, d'autres drames et accidents surviendront.

On peut d'ailleurs se demander si l'écroulement du pont de Gênes n'aurait pas également la même origine, car la France ne fait pas exception dans la minoration du rôle de l'État.